

- VILLE DE FRESNES -

CONSEIL MUNICIPAL

---

**Séance du 28 mars 2026**

---

**PROCÈS-VERBAL**

---

L'an deux mille vingt-six, le vingt-huit mars à vingt heures, le Conseil municipal de la commune de Fresnes s'est réuni en mairie, sur la convocation de Madame Marie Chavanon, Maire sortante.

Le nombre de conseillers municipaux en exercice est de 35.

**Étaient présents :**

M. Christophe Carlier - Maire, Mme Sandrine Aubert, M. Richard Domsps, Mme Muriel Ethève, M. Christophe Aubert, Mme Evelyne Fournier, M. Nicolas Vinci, Mme Dalila Ouari, M. Jérémy Picard, Mme Diane Durandal, M. Jordan Verin-Galea, Mme Brigitte Lemoine, M. Laurent Hornsperger – adjoints, M. Mostafa Sellak, Mme Marie-Line Thebaud, M. Philippe Heraud, Mme Christine Durand, Mme Caroline Guillot, Mme Anne Lefort, M. André Dioh, Mme Isabelle Mary, M. Guillaume Toujas, Mme Sandra Graves-Payet (jusqu'au point 7), M. Luc Gonzil, Mme Lucie Brissonnet, M. Kaddour Metir, M. Jean-Jacques Um, Mme Rachida Sadane, Mme Marie Leclerc-Bruant, Mme Sandrine Chauvin-Brodin, M. Arthur Mesmin, Mme Betty Adda – conseillers.

**Étaient représentés :**

Mme Sandra Graves-Payet représentée par M. Richard Domsps (à partir du point 8)  
M. Antoine Madelin représenté par M. Jordan Verin-Galea  
Mme Marie Chavanon représentée par Mme Rachida Sadane  
M. Jean-Jacques Bridey représenté par Mme Betty Adda

---

Monsieur Richard Domsps est désigné pour remplir les fonctions de secrétaire de séance

## **1. Installation du Conseil municipal**

Madame Brigitte Lemoine, doyenne d'âge :

- Ouvre la séance
- Procède à l'appel nominal des élus
- Constate que le quorum est atteint
- Déclare les 35 membres du conseil municipal présents et absents installés dans leurs fonctions
- Fait passer ensuite la feuille de signature
- Propose à l'assemblée la désignation d'un secrétaire de séance.

Elle déclare installer dans leurs fonctions de conseillers municipaux :

M. Christophe Carlier, Mme Brigitte Lemoine, M. Richard Domsps, Mme Muriel Ethève, M. Mostafa Sellak, Mme Marie-Line Thebaud, M. Philippe Heraud, Mme Evelyne Fournier, Mme Christine Durand, Mme Sandrine Aubert, Mme Caroline Guillot, Mme Anne Lefort, M. Christophe Aubert, M. André Dioh, Mme Isabelle Mary, M. Guillaume Toujas, M. Laurent Hornsperger, Mme Dalila Ouari, Mme Sandra Graves-Payet, M. Luc Gonzil, Mme Diane Durandal, Mme Lucie Brissonnet, M. Nicolas Vinci, M. Jérémy Picard, M. Jordan Verin-Galea, M. Antoine Madelin, Mme Marie Chavanon, M. Kaddour Metir, M. Jean-Jacques Um, Mme Rachida Sadane, Mme Marie Leclerc-Bruant, Mme Sandrine Chauvin-Brodin, M. Arthur Mesmin, M. Jean-Jaques Bridey et Mme Betty Adda.

## **2. Élection du Maire**

Madame Lemoine rappelle les conditions pour être candidat au poste de maire et demande qui est candidat.

Madame Fournier, au nom de la liste « Mieux vivre à Fresnes », présente la candidature de Monsieur Christophe Carlier.

Madame Lemoine demande s'il y a d'autres candidats.

Aucune autre candidature n'étant enregistrée, Madame Lemoine propose la désignation de deux assesseurs, Monsieur Jordan Vérin-Galéa et Monsieur Jérémy Picard.

Elle précise qu'il est procédé à un vote par bulletin secret.

Le résultat du vote est :

### Premier tour de scrutin

|                          |    |
|--------------------------|----|
| Nombre de votants .....  | 35 |
| Bulletins blancs .....   | 9  |
| Bulletins nuls .....     | 1  |
| Suffrages exprimés ..... | 25 |
| Majorité absolue .....   | 13 |

A obtenu :

- Monsieur Christophe CARLIER..... 25 voix

Monsieur Christophe Carlier est élu Maire. Madame Lemoine remet à Monsieur le Maire son écharpe.

Monsieur la Maire fait la déclaration suivante :

« Merci à toutes et à tous pour cette preuve de confiance. C'est beaucoup d'émotion pour moi, aujourd'hui, en tant qu'enfant de Fresnes, de devenir maire d'une commune où ma famille habite depuis des décennies.

En préambule, je voudrai dire quelques mots des événements qui se sont déroulés hier soir en mairie, pour dire que je les déplore, ainsi que les dégradations qui ont été causées. Je remercie, bien évidemment, vivement les forces de police nationale pour leur intervention rapide en mairie afin de sécuriser le bâtiment qui est notre maison commune. Je remercie aussi vivement les services municipaux qui sont restés très tard cette nuit sur place, avec une deuxième équipe qui est venue très tôt ce matin de façon à assurer le bon déroulement de cette séance d'installation du conseil municipal, qui est un moment républicain important. Je ne m'étendrai pas plus sur le sujet ce matin mais sachez que je prendrai toute la mesure de cette situation.

Monsieur le Ministre, cher Vincent Jeanbrun,  
Messieurs les députés du Val-de-Marne, Michel Herbillon, Nicolas Tryzna,  
Monsieur le président du Conseil départemental du Val-de-Marne, Olivier Capitanio,  
Monsieur Romain Maria, conseiller régional d'Île-de-France, Maire de Maisons-Alfort,  
Monsieur Clément Decrouy, Maire de L'Haÿ-les-Roses,  
Mesdames les conseillères départementales, Mélanie Nowak et Marie-France Parrain,  
Mesdames et Messieurs,  
Chères Fresnoises, chers Fresnois,

Au-delà de l'amitié et de l'estime que vous me témoignez aujourd'hui et qui me touchent, sachez aussi que votre présence à toutes et à tous m'honore, tout comme elle honore la Ville de Fresnes, les Fresnoises et les Fresnois.

Je salue l'arrivée de Christian Cambon, sénateur du Val-de-Marne.

C'est avec émotion, mais aussi avec une grande fierté, que je m'adresse à vous toutes et tous aujourd'hui en tant que nouveau Maire de Fresnes. En effet, à l'issue du deuxième tour des élections municipales du dimanche 22 mars dernier, les Fresnoises et les Fresnois ont fait entendre leurs voix en plaçant la liste « Mieux vivre à Fresnes avec Christophe Carlier » en tête, avec 45% des suffrages exprimés, contre 43,5% pour la liste menée par la Maire sortante, Marie Chavanon, à qui j'adresse un salut républicain et dont j'ai pu voir, pendant les années où j'ai été conseiller municipal, l'engagement dans ses fonctions de Maire.

Je me réjouis bien évidemment de cette très belle victoire, qui est à la hauteur du travail que nous avons tous accompli avec l'ensemble de mes colistiers et de tous les sympathisants, et de tous les Fresnois qui s'y sont associés, et ce depuis plusieurs mois, tout au long des semaines de campagne électorale, depuis juin ou septembre de l'année dernière.

Je veux ici exprimer, aujourd'hui, maintenant, ma profonde gratitude et mes remerciements à toute l'équipe de Mieux vivre à Fresnes, qui a fait un travail formidable tout au long de la campagne des élections municipales, y compris pendant la semaine de l'entre-deux tours.

Une victoire arrachée de haute lutte, et acquise sur le fil, tant il est vrai que ce n'était pas a priori gagné pour notre liste, au regard du contexte politique historique de Fresnes, que je connais bien. Mais nous y avons tous cru, nous n'avons rien lâché, nous avons multiplié les réunions publiques, et les temps d'échanges avec les habitants. Nous sommes allés à leur rencontre, dans tous les quartiers de la ville, pour leur présenter notre projet, pour leur montrer que nous ne pouvions pas nous résoudre à voir notre ville décliner et à perdre peu à peu de son attractivité et de sa vitalité. Merci à tous les électeurs qui ont choisi de nous faire confiance. Je veux aujourd'hui leur témoigner toute ma gratitude et les rassurer.

Aujourd'hui, comme enfant de Fresnes, permettez-moi de vous dire combien cette élection trouve un écho particulier en moi. En effet, mon histoire personnelle est intimement liée à la ville de Fresnes, où j'ai grandi, où je vis, ainsi que mon père, où j'ai élevé mes enfants, Vincent et Damien. Ma grand-mère et ma mère ont ainsi travaillé pour la mairie de Fresnes pendant des dizaines d'années. Mon grand-père a également été surveillant à la prison de Fresnes.

À titre personnel, il y a donc une belle et longue histoire entre Fresnes et ma famille, et c'est aussi ce qui a donné tout son sens à ma candidature et à ma volonté d'accompagner l'évolution de Fresnes pour les années à venir, afin que toutes et tous puissent s'y épanouir.

Je veux maintenant remercier tous mes proches, pour leur soutien au long de cette campagne, malgré les moments difficiles. A mon père, à mes fils, Vincent, Damien, et à ma compagne, je veux dire tout mon amour. C'est l'attachement que je porte à ma ville, à notre ville, qui a guidé mon choix ainsi que celui de tous mes colistiers.

La presse locale s'est fait l'écho d'un basculement historique, tant il est vrai que notre élection constitue la première alternance marquée depuis 1935. Pour autant, la notion de basculement ne correspond pas au sens que j'ai voulu donner à ma candidature. La liste « Mieux vivre à Fresnes » était une liste d'union républicaine, de large rassemblement, réunissant des sensibilités diverses, allant du centre gauche à la droite républicaine. Nous sommes avant tout une équipe de Fresnoises et de Fresnois désireux de travailler ensemble au service des habitants.

Aujourd'hui, ce que je souhaite en tant que maire, ce que nous voulons, c'est ouvrir une nouvelle page de l'histoire de Fresnes pour donner ensemble une nouvelle dynamique à Fresnes. C'est un changement, et ce ne sera pas une rupture. Le temps de la campagne électorale est désormais terminé, le temps de l'action municipale commence, il est désormais temps pour nous tous de nous mettre au travail, et de mettre en œuvre, au-delà des clivages politiques qui se sont exprimés pendant cette campagne, le programme et les projets que nous avons élaborés pour Fresnes.

Ce travail, nous ne l'accomplirons pas seuls, nous aurons besoin de l'ensemble des services municipaux, dont je salue l'action remarquable dans l'organisation des élections municipales et dans cette transition, et dont je rappelle que cette nuit encore ils étaient tous mobilisés, notamment au niveau de l'équipe de direction générale, pour assurer le bon déroulement de cette séance d'installation. Je veux également rassurer le personnel communal. Le fonctionnaire territorial que je suis dans ma vie professionnelle viendra à votre rencontre dès la semaine prochaine et sera à votre écoute. Vous êtes le socle de nos services publics locaux, auxquels je suis profondément attaché par mon parcours professionnel, et vous servez quelque chose qui nous dépasse tous, l'intérêt général. L'intérêt général, croyez-moi, j'y suis très attaché, soyez-en fiers, soyez fiers d'être des fonctionnaires municipaux, soyez fiers d'être des fonctionnaires territoriaux.

Être maire, c'est une mission exigeante. Je serai le maire de toutes les Fresnoises et de tous les Fresnois, qu'ils aient voté pour la liste « Mieux vivre à Fresnes » ou qu'ils aient fait un choix différent, comme je l'ai rappelé tout à l'heure, ou, plus nombreux encore, qu'ils se soient abstenus, ce que je regrette profondément, puisque l'élection municipale fixe les orientations générales de l'action communale, et donc le cadre de vie des habitants pour les années à venir.

En devenant maire aujourd'hui, je mesure pleinement les responsabilités et l'engagement que je prends pour eux et pour notre ville dans le cadre d'une gestion transparente. Un engagement qui sera fondé sur l'écoute, le dialogue et la confiance. La feuille de route est très claire. Je vais, avec la majorité municipale, mais aussi avec les élus d'opposition, avec lesquels je souhaite travailler de façon constructive, être au service de l'intérêt général, et mettre en œuvre le projet que nous avons présenté aux habitants et sur lequel je me suis engagé. C'est comme cela aussi que je conçois mon rôle de maire : dire ce que l'on fait et faire ce que l'on dit.

Le cadre de vie, la sécurité et la tranquillité publiques, la santé, le commerce local, la vitalité associative, l'organisation d'événements fédérateurs, la transition énergétique, la solidarité, la petite enfance, la jeunesse et l'école. Autant de sujets essentiels que nous avons choisi de porter avec vous, et que nous mettrons en œuvre avec détermination. Ensemble, ouvrons une nouvelle page pour Fresnes, rendons notre ville plus dynamique, plus attractive, plus sûre, plus vivante et agissons pour un vivre-ensemble apaisé, équilibré et harmonieux.

Je vous remercie. »

### **3. Détermination du nombre d'adjoints**

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, rapporteur,

Monsieur le Maire propose de fixer à 12 le nombre des adjoints au Maire, dont 2 chargés spécifiquement des conseils de quartiers.

Après en avoir délibéré, le **CONSEIL MUNICIPAL**, à **Par 26 voix pour** - M. Christophe Carlier – Maire, Mme Brigitte Lemoine, M. Richard Doms, Mme Muriel Ethève, M. Mostafa Sellak, Mme Marie-Line Thebaud, M. Philippe Heraud, Mme Evelynne Fournier, Mme Christine Durand, Mme Sandrine Aubert, Mme Caroline Guillot, Mme Anne Lefort, M. Christophe Aubert, M. André Dioh, Mme Isabelle Mary, M. Guillaume Toujas, M. Laurent Hornsperger, Mme Dalila Ouari, Mme Sandra Graves-Payet, M. Luc Gonzil, Mme Diane Durandal, Mme Lucie Brissonnet, M. Nicolas Vinci, M. Jérémy Picard, M. Antoine Madelin (représenté), M. Jordan Verin-Galea, Mme Betty Adda - **9 absentions** – Mme Marie Chavanon (représentée), M. Kaddour Metir, M. Jean-Jacques Um, Mme Rachida Sadane, Mme Marie Leclerc-Bruant, Mme Sandrine Chauvin-Brodin, M. Arthur Mesmin, M. Jean-Jacques Bridey (représenté), Mme Betty Adda décide de fixer à 10 le nombre des adjoints au Maire de la commune de Fresnes et à 2 le nombre des adjoints au Maire de la commune de Fresnes chargés spécifiquement des conseils de quartiers.

### **4. Élection des adjoints**

Monsieur le Maire indique que le Conseil municipal élit parmi ses membres les adjoints au scrutin secret de liste à la majorité absolue, sans panachage ni vote préférentiel, chacune des listes étant composée alternativement d'un candidat de chaque sexe.

Une seule liste a été déposée, issues de la liste « Mieux vivre à Fresnes avec Christophe Carlier » conduite par Madame Sandrine Aubert.

L'élection à laquelle il a été procédé a donné les résultats suivants :

#### Premier tour de scrutin

|                          |    |
|--------------------------|----|
| Nombre de votants .....  | 35 |
| Bulletins blancs .....   | 9  |
| Bulletins nuls .....     | 0  |
| Suffrages exprimés ..... | 26 |
| Majorité absolue .....   | 13 |

A obtenu :

- Liste conduite par Madame Sandrine Aubert ..... 26 voix

Monsieur le Maire proclame les adjoints élus et indique leur rang dans l'ordre des nominations :

- 1<sup>ère</sup> adjointe – Mme Sandrine AUBERT
- 2<sup>ème</sup> adjoint – M. Richard DOMPS
- 3<sup>ème</sup> adjointe – Mme Muriel ÉTHÈVE
- 4<sup>ème</sup> adjoint – M. Christophe AUBERT
- 5<sup>ème</sup> adjointe – Mme Éveline FOURNIER
- 6<sup>ème</sup> adjoint – M. Nicolas VINCI
- 7<sup>ème</sup> adjointe – Mme Dalila OUARI
- 8<sup>ème</sup> adjoint – M. Jérémy PICARD
- 9<sup>ème</sup> adjointe – Mme Diane DURANDAL
- 10<sup>ème</sup> adjoint – M. Jordan VÉRIN-GALÉA
- 11<sup>ème</sup> adjointe (adjointe de quartiers) – Mme Brigitte LEMOINE
- 12<sup>ème</sup> adjoint (adjoint de quartiers) – M. Laurent HORNSPERGER

Après la proclamation des résultats, Monsieur le Maire remet une écharpe à chaque adjoint. Il précise également que chaque adjoint et chaque conseiller municipal disposera d'une broche relative à ses fonctions.

Il énumère par ailleurs quelles seront les délégations des adjoints :

- 1<sup>ère</sup> adjointe – Mme Sandrine AUBERT : Finances et administration générale ;
- 2<sup>ème</sup> adjoint – M. Richard DOMPS : Urbanisme, transports et logement ;
- 3<sup>ème</sup> adjointe – Mme Muriel ÉTHÈVE : Affaires scolaires et éducation ;
- 4<sup>ème</sup> adjoint – M. Christophe AUBERT : Sécurité, cadre de vie et cérémonies patriotiques ;
- 5<sup>ème</sup> adjointe – Mme Éveline FOURNIER : Personnel communal et action sociale ;
- 6<sup>ème</sup> adjoint – M. Nicolas VINCI : Commerces, développement économique et durable, et transition écologique ;
- 7<sup>ème</sup> adjointe – Mme Dalila OUARI : Santé, seniors et inclusion ;
- 8<sup>ème</sup> adjoint – M. Jérémy PICARD : Culture, patrimoine et vivre ensemble ;
- 9<sup>ème</sup> adjointe – Mme Diane DURANDAL : Petite enfance, famille et parentalité ;
- 10<sup>ème</sup> adjoint – M. Jordan VÉRIN-GALÉA : Sports, jeunesse et numérique ;
- 11<sup>ème</sup> adjointe (adjointe de quartiers) – Mme Brigitte LEMOINE : Démocratie locale ;
- 12<sup>ème</sup> adjoint (adjoint de quartiers) – M. Laurent HORNSPERGER : Conseils de quartiers.

Il ajoute que dix conseillers municipaux recevront également une délégation.

## **5. Lecture de la Charte de l' élu local**

Monsieur le Maire procède à la lecture de la charte de l' élu local et informe les membres du conseil municipal qu'une copie de charte ainsi que des chapitres 3 du titre II, Livre 1<sup>er</sup>, 2<sup>ème</sup> partie des parties législative et réglementaire du code général des collectivités territoriales relatifs aux conditions d'exercice des mandats municipaux a été déposée sur leur table.

Madame Leclerc-Bruant félicite Monsieur le Maire pour son élection et rappelle que la liste « Fresnes ensemble » a porté pendant la campagne une proposition pour faire de la politique autrement, plus collaborative et plus proche des habitants. Cela passait par une nouvelle charte d'engagements des élus qui aurait été travaillée avec l'ensemble du conseil municipal. Ainsi, elle souhaite procéder à la lecture de cette charte, co-construite dans le cadre d'ateliers participatifs et proposer à Monsieur le Maire de la travailler ensemble, afin de l'adopter. Ce document reprend les éléments qui viennent d'être lus, ainsi que des éléments de la charte ANTICOR car l'éthique et la probité en politique, en particulier dans cette ville, semblent prioritaires.

Ainsi, le 1<sup>er</sup> article portait sur la primauté de l'intérêt général.

Le 2<sup>ème</sup> article posait l'enjeu de la lutte contre toutes les formes de discriminations et portait engagement de combattre activement toutes formes de discrimination.

L'article 3 traitait de l'assiduité et de la présence.

L'article 4 portait sur la relation avec la population et portait sur l'engagement à :

- Répondre à toute sollicitation des citoyens en visant un délai maximum d'une semaine (sauf congés dûment indiqués...)
- Assurer une transparence dans les communications
- Organiser au moins une permanence par mois pour rencontrer les administrés
- Rendre compte au moins une fois par an de son action auprès des citoyens »

L'article 5 était relatif au compte-rendu de mandat et concernait les engagements à :

- Présenter un bilan annuel complet de leurs actions dans leur périmètre d'attribution ;
- Inclure dans ce bilan les réussites, les difficultés rencontrées et les perspectives d'avenir
- Rendre ce bilan accessible aux citoyens dans un format adapté.

L'article 6 était relatif aux enjeux de transparence et d'intégrité.

L'article 7, sur la collaboration et le respect institutionnel, portait sur les engagements suivants :

- Respecter les institutions et fonctionner dans le cadre défini par la loi ;
- Travailler de façon collaborative et constructive avec l'ensemble des élus (quelle que soit leur sensibilité politique) et en impliquant autant que possible les Fresnois ;
- Faire preuve de respect envers les agents municipaux et l'ensemble des partenaires institutionnels ;
- Privilégier le dialogue et la recherche de consensus dans l'intérêt général.

L'article 8 avait pour objet l'investissement dans les délégations et la formation, qui portait notamment engagement à se former régulièrement et à favoriser la participation citoyenne dans son champ d'action.

L'article 9 portait sur une commission de déontologie dont l'objet était de veiller au respect de cette charte.

Enfin, l'article 10 portait sur une procédure de contrôle.

Ainsi, Madame Leclerc-Bruant propose au nom de son groupe de travailler sur ce projet de charte de déontologie, dont elle remet une copie à Monsieur le Maire.

Monsieur le Maire répond que sa liste disposait également d'une charte, qui a été signée par chacun des colistiers, laquelle reprend en très grande partie ces propositions. Il ajoute que certaines des propositions formulées s'inscrivent dans les textes réglementaires et législatifs qui s'imposent à tous les élus locaux. Concernant le document remis par Mme Leclerc-Bruant, il indique qu'il l'étudiera, mais qu'il ne sera pas possible d'y travailler dès aujourd'hui, ce point n'étant pas inscrit à l'ordre du jour de la séance d'installation.

## **6. Délégations données au Maire pour l'exercice de certaines compétences du Conseil Municipal**

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, rapporteur,

Madame Leclerc-Bruant indique que les emprunts ne sont pas soumis à un montant maximum. Elle ajoute que cette délégation permet de contracter des emprunts à taux variable et souhaite formuler un point d'attention sur ce risque. Par ailleurs, concernant les lignes de trésorerie, le montant maximum voté en 2020 était de 3 millions €, alors qu'il est désormais de 5 millions €.

Monsieur le Maire répond que les 5 millions d'euros inscrits constituent un montant maximal. Il précise que la décision reprendra, en tout état de cause, les délégations qui lui sont attribuées.

Après en avoir délibéré, le **CONSEIL MUNICIPAL**, à **Par 26 voix pour** - M. Christophe Carlier – Maire, Mme Sandrine Aubert, M. Richard Doms, Mme Muriel Ethève, M. Christophe Aubert, Mme Evelyne Fournier, M. Nicolas Vinci, Mme Dalila Ouari, M. Jérémy Picard, Mme Diane Durandal, M. Jordan Verin-Galea, Mme Brigitte Lemoine, M. Laurent Hornsperger, M. Mostafa Sellak, Mme Marie-Line Thebaud, M. Philippe Heraud, Mme Christine Durand, Mme Caroline Guillot, Mme Anne Lefort, M. André Dioh, Mme Isabelle Mary, M. Guillaume Toujas, Mme Sandra Graves-Payet, M. Luc Gonzil, Mme Lucie Brissonnet, M. Antoine Madelin (représenté) - **6 contre** - Mme Marie Chavanon (représentée), M. Kaddour Metir, Mme Rachida Sadane, Mme Marie Leclerc-Bruant, Mme Sandrine Chauvin-Brodin, M. Arthur Mesmin **et 3 abstentions**, M. Jean-Jacques Um, M. Jean-Jacques Bridey (représenté), Mme Betty Adda décide de déléguer personnellement à Monsieur le Maire, pour la durée de son mandat, une partie des attributions prévues à l'article L. 2122-22 du code général des collectivités territoriales dans les conditions suivantes :

1° D'arrêter et modifier l'affectation des propriétés communales utilisées par les services publics municipaux et de procéder à tous les actes de délimitation des propriétés communales ;

2° De fixer les tarifs des droits de voirie, de stationnement, de dépôt temporaire sur les voies et autres lieux publics et, d'une manière générale, des droits prévus au profit de la commune qui n'ont pas un caractère fiscal, ces droits et tarifs pouvant, le cas échéant, faire l'objet de modulations résultant de l'utilisation de procédures dématérialisées sans limitation de montant pour la création et l'actualisation ;

3° Procéder, dans les limites ci-dessous, à la réalisation des emprunts destinés au financement des investissements prévus par le budget, et aux opérations financières utiles à la gestion des emprunts, y compris les opérations de couvertures des risques de taux et de change, ainsi que de prendre les décisions mentionnées au III de l'article L. 1618-2 et au a de l'article L. 2221-5-1, sous réserve des dispositions du c de ce même article, et passer à cet effet les actes nécessaires dans les conditions suivantes :

- Contracter tout emprunt à court, moyen ou long terme et, et éventuellement sous forme obligataire, à un taux effectif global (TEG) conforme aux dispositions légales et réglementaires applicables en la matière, dans la limite des sommes inscrites chaque année au budget ;
- Les caractéristiques retenues pour ces emprunts devront respecter la classification du tableau des risques de la Charte Gissler dans la limite des critères suivants :
- Indices sous-jacents : indices de la zone euro, indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices ;
- Structure : taux fixe simple, taux variable simple, échange de taux fixe contre taux variable ou inversement, taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel) ;
- Libellé en euros ou en devise, pouvant comporter un différé d'amortissement et/ou d'intérêts ;
- La durée des nouveaux emprunts pourra être envisagée avec la durée de vie des équipements financés sans pouvoir excéder 25 ans ;
- Echelonner dans le temps les droits de tirage avec faculté de remboursement anticipé et/ou de consolidation ;
- Renégocier, pour un ou plusieurs prêts en cours, leur durée, leur périodicité et leur profil de remboursement ainsi que leurs éventuelles conditions de taux ;
- Conclure tout avenant destiné à introduire dans le contrat initial une ou plusieurs des caractéristiques ci-dessus ;
- La délégation consentie relative aux emprunts prend fin dès l'ouverture de la campagne électorale pour le renouvellement du conseil municipal.

4° De prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget ;

5° De décider de la conclusion et de la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans ;

6° De passer les contrats d'assurance ainsi que d'accepter les indemnités de sinistre y afférentes ;

7° De créer, modifier ou supprimer les régies comptables nécessaires au fonctionnement des services municipaux ;

- 8° De prononcer la délivrance et la reprise des concessions dans les cimetières ;
- 9° D'accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges ;
- 10° De décider l'aliénation de gré à gré de biens mobiliers jusqu'à 4 600 euros ;
- 11° De fixer les rémunérations et de régler les frais et honoraires des avocats, notaires, huissiers de justice et experts ;
- 12° De fixer, dans les limites de l'estimation des services fiscaux (domaines), le montant des offres de la commune à notifier aux expropriés et de répondre à leurs demandes ;
- 13° De décider de la création de classes dans les établissements d'enseignement ;
- 14° De fixer les reprises d'alignement en application d'un document d'urbanisme ;
- 15° D'exercer, au nom de la Commune, les droits de préemption définis par le code de l'urbanisme, que la Commune en soit titulaire ou délégataire ;
- 16° D'intenter au nom de la Commune les actions en justice ou de défendre la Commune dans les actions intentées contre elle, en défense et en demande devant toutes les juridictions et à tous les degrés, y compris pour se constituer partie civile au nom de la Ville en matière pénale et de transiger avec les tiers dans la limite de 1 000 € ;
- 17° De régler les conséquences dommageables des accidents dans lesquels sont impliqués des véhicules municipaux dans la limite d'un montant maximum de 20 000 € ;
- 18° De donner, en application de l'article L. 324-1 du code de l'urbanisme, l'avis de la Commune préalablement aux opérations menées par un établissement public foncier local ;
- 19° De signer la convention prévue par l'avant-dernier alinéa de l'article L. 311-4 du code de l'urbanisme précisant les conditions dans lesquelles un constructeur participe au coût d'équipement d'une zone d'aménagement concerté et de signer la convention prévue par le troisième alinéa de l'article L. 332-11-2 du même code, dans sa rédaction antérieure à la loi n° 2014-1655 du 29 décembre 2014 de finances rectificative pour 2014, précisant les conditions dans lesquelles un propriétaire peut verser la participation pour voirie et réseaux ;
- 20° De réaliser les lignes de trésorerie sur la base du montant maximum fixé à 5 000 000 euros ;
- 21° D'exercer ou de déléguer, en application de l'article L. 214-1-1 du code de l'urbanisme, au nom de la commune et dans les conditions fixées par le Conseil municipal, le droit de préemption défini par l'article L. 214-1 du même code ;
- 22° D'exercer au nom de la commune le droit de priorité défini aux articles L. 240-1 à L. 240-3 du code de l'urbanisme ou de déléguer l'exercice de ce droit en application des mêmes articles, dans les conditions fixées par le conseil municipal ;
- 23° De prendre les décisions mentionnées aux articles L. 523-4 et L. 523-5 du code du patrimoine relatives à la réalisation de diagnostics d'archéologie préventive prescrits pour les opérations d'aménagement ou de travaux sur le territoire de la commune et de conclure la convention prévue à l'article L. 523-7 du même code ;
- 24° D'autoriser, au nom de la Ville, le renouvellement de l'adhésion aux associations dont elle est membre ;
- 25° Exercer, au nom de la commune, le droit d'expropriation pour cause d'utilité publique prévu au troisième alinéa de l'article L. 151-37 du code rural et de la pêche maritime en vue de l'exécution des travaux nécessaires à la constitution d'aires intermédiaires de stockage de bois dans les zones de montagne ;

26° De demander à tout organisme financeur, l'attribution de subventions en fonctionnement et en investissement sans limitation de montant ;

27° De procéder au dépôt des demandes de permis de construire, permis de démolir, permis d'aménager, de déclarations préalables de travaux et certificats d'urbanismes opérationnel et d'information nécessaires relatives à la démolition, à la transformation ou à l'édification des biens municipaux.

## **7. Régime des indemnités de fonction allouées aux élus**

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, rapporteur,

Après en avoir délibéré, le **CONSEIL MUNICIPAL**, à **Par 26 voix pour** - M. Christophe Carlier – Maire, Mme Sandrine Aubert, M. Richard Doms, Mme Muriel Ethève, M. Christophe Aubert, Mme Evelyne Fournier, M. Nicolas Vinci, Mme Dalila Ouari, M. Jérémy Picard, Mme Diane Durandal, M. Jordan Verin-Galea, Mme Brigitte Lemoine, M. Laurent Hornsperger, M. Mostafa Sellak, Mme Marie-Line Thebaud, M. Philippe Heraud, Mme Christine Durand, Mme Caroline Guillot, Mme Anne Lefort, M. André Dioh, Mme Isabelle Mary, M. Guillaume Toujas, Mme Sandra Graves-Payet, M. Luc Gonzil, Mme Lucie Brissonnet, M. Antoine Madelin (représenté) **et 9 absentions** – Mme Marie Chavanon (représentée), M. Kaddour Metir, M. Jean-Jacques Um, Mme Rachida Sadane, Mme Marie Leclerc-Bruant, Mme Sandrine Chauvin-Brodin, M. Arthur Mesmin, M. Jean-Jacques Bridey (représenté), Mme Betty Adda approuve le total annuel des indemnités maximales susceptibles d'être allouées au Maire et aux adjoints, représente l'enveloppe financière suivante :

### **Maire**

|                                                     |             |
|-----------------------------------------------------|-------------|
| - Indemnité de base : 49 326,24 x 110 % .....       | 54 258,86 € |
| - Majoration de 15 % : 49 326,24 x 90 % x 15 %..... | 6 659,04 €  |
| Sous-total .....                                    | 60 917,91 € |

### **Adjoints**

|                                                        |               |
|--------------------------------------------------------|---------------|
| - Indemnité de base : 49 326,24 x 44 % x 12.....       | 260 442, 55 € |
| - Majoration de 15 % : 49 326,24 x 33 % x 15% x12..... | 29 299,79 €   |
| Sous-total .....                                       | 289 742,33 €  |

Total général de l'enveloppe brut annuelle (Maire + adjoint) ..... 350 660,24 €

L'indemnité annuelle totale allouée au Maire correspondra à 90% du montant total de l'enveloppe des indemnités alloués au Maire ci-dessus soit 54 826,12 €.  
(60 917,91 x 90% = 54 826,12 €).

Article 3 – Dit que, dans la limite de l'enveloppe totale allouée aux adjoints, les adjoints, les conseillers municipaux délégués, les conseillers municipaux non délégués percevront les indemnités de fonctions comme suit :

|                                                                  |           |
|------------------------------------------------------------------|-----------|
| - Adjoints : 1 500 € brut x 12 x 12 .....                        | 216 000 € |
| - Conseillers municipaux délégués : 550 € brut x 10 x 12 .....   | 66 000 €  |
| - Conseillers municipaux non délégués : 50 € brut x 12 x 12..... | 7 200 €   |
| Total .....                                                      | 289 200 € |

*Madame Graves-Payet quitte définitivement la séance et donne pouvoir à M. Doms.*

## **8. Établissement Public Territorial Grand Orly Seine Bièvre (EPT) - Désignation de trois représentants de la Commune au Conseil du territoire**

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, rapporteur,

Monsieur le Maire indique que, pour la liste « Mieux vivre à Fresnes avec Christophe Carlier », les candidats sont les suivants :

- Monsieur Richard Doms ;
- Madame Sandrine Aubert ;
- Monsieur Antoine Madelin.

Il demande si d'autres listes sont déposées.

Madame Sadane indique qu'une autre liste est déposée, dont l'ordre est le suivant :

- Madame Rachida Sadane ;
- Monsieur Jean-Jacques Um ;
- Madame Marie Leclerc-Bruant.

Monsieur le Maire demande si le conseil municipal décide à l'unanimité de procéder à un scrutin public.

Madame Sadane répond par la négative et demande un vote à bulletin secret.

Monsieur le Maire propose de désigner comme assesseurs Monsieur Jordan Vérin-Galéa et Monsieur Jérémy Picard.

### Sont candidats :

- Liste 1 - « Mieux vivre à Fresnes avec Christophe Carlier » :

- Monsieur Richard Doms ;
- Madame Sandrine Aubert ;
- Monsieur Antoine Madelin.

- Liste 2 :

- Madame Rachida Sadane ;
- Monsieur Jean-Jacques Um ;
- Madame Marie Leclerc-Bruant.

L'élection à laquelle il a été procédé a donné les résultats suivants :

|                          |    |
|--------------------------|----|
| Nombre de votants .....  | 35 |
| Bulletins blancs .....   | 0  |
| Bulletins nuls .....     | 0  |
| Suffrages exprimés ..... | 35 |

Ont obtenu :

- Liste 1 ..... 26 voix
- Liste 2 ..... 9 voix

### Répartition des sièges à la représentation proportionnelle à la plus forte moyenne :

Quotient électoral (*suffrages exprimés / nombre de sièges à pourvoir*) = 11,6666667

- Liste 1 : 26 voix / quotient = 2 sièges
- Liste 2 : 9 voix / quotient = 0 siège

Attribution du siège restant à la plus forte moyenne :

- Liste 1 :  $26 \text{ voix} / (2 + 1) = 8,66$
- Liste 2 :  $9 \text{ voix} / (0 + 1) = 9$

Le troisième siège est attribué à la liste 2.

Résultats du scrutin :

- Liste 1 - « Mieux vivre à Fresnes avec Christophe Carlier » : 2 sièges
- Liste 2 : 1 siège

Sont élus pour siéger au sein du conseil de territoire de l'Établissement public territorial Grand-Orly Seine Bièvre :

- Monsieur Richard Domsps ;
- Madame Sandrine Aubert ;
- Madame Rachida Sadane.

Madame Sadane fait la déclaration suivante :

« Monsieur le Maire,  
Mesdames et Messieurs les élus,  
Mesdames et Messieurs,

Je souhaite tout d'abord remercier sincèrement Madame Marie Chavanon pour le travail qu'elle a mené au service des Fresnois de 2017 à 2026. Son engagement, sa constance et les projets qu'elle a portés ont profondément marqué notre ville. Je tiens également à adresser mes félicitations à Monsieur Christophe Carlier pour sa victoire.

L'acte ignoble qui s'est produit hier soir avec le saccage de la mairie de Fresnes est profondément choquant et inacceptable. La mairie n'est pas un bâtiment comme un autre. Elle est la maison du peuple, le lieu où s'exprime la démocratie locale, le symbole vivant des citoyens, de nos valeurs communes et du vivre-ensemble. Rien, absolument rien ne peut justifier un tel comportement qui ne fait qu'affaiblir le lien social et dégrader tout ce qui nous unit. Face à cela, la seule réponse possible est une condamnation ferme et un rappel clair. Le respect des institutions républicaines est non négociable.

Nous réaffirmons aujourd'hui notre volonté de travailler ensemble dans un esprit de responsabilité et de respect, pour le bien des habitants de Fresnes, comme nous l'avons toujours fait au fil de nos engagements respectifs. Fidèles à nos valeurs de dialogue et d'intérêt général, nous sommes convaincus que c'est par la coopération et à la recherche de solutions communes que nous pourrons répondre aux attentes des Fresnois.

Au-delà des personnes, ce sont désormais les orientations politiques qui nous préoccupent. C'est pourquoi nous souhaitons poursuivre un travail constructif au service de la collectivité dans un cadre apaisé et tourné vers l'avenir. Nous serons particulièrement vigilants à la politique qui sera menée en direction des personnels. Chronique annoncée de la suppression d'un ATSEM par classe. Nous sommes très inquiets de la situation des équipes RHP, des équipes d'animation, des agents contractuels et des vacataires.

De plus, permettez-moi d'interroger les dépenses engagées à l'occasion du conseil municipal d'installation qui n'ont échappé à personne et suscitent une vive incompréhension. L'invitation de nombreux cadres Les Républicains (LR), la commande de Champagne, et d'autres achats dispendieux contrastent fortement avec les efforts réalisés jusque-là pour redresser les finances de la Commune de Fresnes. Dans un contexte où la rigueur devait rester une priorité, ces choix apparaissent totalement irrespectueux, tant vis-à-vis des contribuables que du travail accompli précédemment pour assainir les comptes publics.

Nous serons également attentifs aux choix budgétaires. La hausse des impôts pour financer de nouveaux projets ne saurait être la seule réponse, d'autant plus que la gestion de la Ville a été reconnue comme saine, la Chambre régionale des comptes ayant attribué un avis très favorable dans son dernier rapport concernant Fresnes. Nous attendons également des clarifications sur des projets structurants pour l'avenir de notre Commune : la construction de l'EHPAD pour le bien-être de nos aînés, ainsi que le projet de géothermie qui constitue une opportunité majeure pour réduire durablement les factures énergétiques des Fresnois. Enfin, le financement annoncé du renforcement de la police municipale et de son équipement, notamment en armement, appelle à la vigilance. Nous savons que ces choix auront nécessairement des conséquences budgétaires et nous serons attentifs à ce qu'ils ne se fassent pas au détriment du personnel communal ou de toute autre action en faveur de la solidarité. Notre rôle en tant qu'élus, et notamment en tant qu'élus socialistes, sera d'être exigeants, vigilants et responsables.

Je terminerai en vous disant que mon prénom, Rachida, est bien connu pour sa détermination, y compris des cadres du parti LR présents aujourd'hui. Par conséquent, ils n'auront aucune difficulté à s'en souvenir. Je reste cette enfant de la cité des Groux, Fresnoise de naissance ayant grandi dans une ville de gauche, où j'ai vécu une enfance heureuse, nourrie des valeurs de solidarité, de vivre-ensemble et d'engagement. Je m'adresse à l'ensemble des Fresnois : vous pourrez toujours compter sur moi pour défendre avec constance et conviction les intérêts de tous les Fresnois.

Je vous remercie ».

Monsieur le Maire indique avoir lui aussi vécu à la cité des Groux, à la fin des années 1960 et qu'il est lui aussi un enfant de Fresnes. Il ajoute que le budget va être soumis au conseil municipal avant le 30 avril, et qu'il a été préparé par la majorité sortante.

Monsieur Um fait la déclaration suivante :

« Monsieur Carlier,  
Mes chers collègues,

*« L'homme politique s'exprime d'abord par ses actes. C'est d'eux dont il est comptable. Discours et écrits ne sont que des pièces d'appui au service de son œuvre d'action. »* C'est Mitterrand qui s'exprimait ainsi. En effet, la fonction de maire te confère un pouvoir, entendu comme faculté accordé à un individu ou un groupe d'individus d'imprimer leur volonté et leur propre conception à un ensemble plus ou moins vaste, aussi d'orienter le destin d'une collectivité humaine.

Pour que celui-ci ne se pervertisse ou ne se transforme en instrument de domination, son exercice requiert un don particulier, je ne doute pas que tu en sois doté. Celui qui exerce le pouvoir n'est, en effet, pas forcément le meilleur d'une cité, il est simplement qui à un moment donné est jugé plus apte à remplir une fonction, par l'onction électorale dans une société démocratique.

Cependant, ce que les politiques de tout bord et à tous les échelons ont souvent tendance à oublier, c'est que le pouvoir est en fait dérisoire, comparé au destin extrêmement éphémère de l'individu. Cela ne concerne pas que ceux qui ne sont plus de ce monde qui ont eu à exercer cette fonction, mais aussi ceux qui les ont exercées et qui ne les exerceront plus, ou qui ne les exercent plus. C'est aussi le fait de l'avoir exercé à un moment. Il faut donc toujours avoir à l'esprit, non pas un nouveau collègue qui arrive, pour toi je n'ai pas de doute, mais ceux qui t'accompagneront, que l'objet n'est pas toujours d'exhiber simplement l'outil dans la ville mais savoir qu'à la fin de votre mandat ce que vous souhaiteriez que l'on retienne de vos noms.

Soyez assurés que le temps s'écoule très vite, de ce côté-là, quand on a le pouvoir. L'élu qui aura abusé du sien en payera toujours le prix, je ne vous apprend rien. Prenant fonction ce jour, pour six années, tu comprendrais que le prix Nobel de la paix, Elie Wiesel, s'il était là aujourd'hui t'aurait rappelé cette formule qu'il affectionnait tant : *« Le commencement est une nécessité fondatrice »*. Et il aurait ajouté : *« Le début préoccupe plus que la fin »*, parce qu'en réalité, quand on commence un mandat, on ne sait pas comment il se termine.

Cependant, nous on peut déjà savoir ce que nous souhaitons voir comme début de ce mandat, et je pense que Walter Benjamin qualifiait cette façon d'entrer en fonction sans connaître la fin de *« plongeant dans l'avenir à reculons »*.

Alors, des souhaits. Le point un, ce sont des engagements communs que nous avons. Le puits de géothermie, très vite, il faudrait commencer à gérer ce dossier, comme on s'y est engagé toi et moi. Et il faudrait revenir sur le schéma qui était celui qui avait été arrêté au moment où j'ai quitté mes fonctions de premier adjoint. Demander à Coriance de nous donner une étude pour savoir s'il est possible de dupliquer le puits sur place ou non, car on n'a jamais su si une réponse avait été donnée à cet effet. Il était question qu'ils donnent les hypothèses possibles en plus ce qui est fait actuellement. Et surtout après, une fois qu'on a ces hypothèses, débat participatif et votation citoyenne pour que les Fresnois se prononcent.

Le projet du Moulin de Berny. Il faut aborder la hauteur des immeubles et la clause variable dans le contrat, qui fait bouger le prix en fonction de l'évolution du sous-sol. En d'autres temps, nous avons refusé cette clause variable car nous savons qu'il est pollué, donc laisser cette clause variable c'est prendre le risque de pouvoir mettre 2 millions € pour la Ville.

Le projet de l'EHPAD : il faudrait le revoir complètement.

Au niveau de la Peupleraie, pour l'école, ce sont les coûts ainsi que la question des accès qu'il faut requestionner. Enfin, évidemment, le métro et là c'est vraiment l'aubaine pour Fresnes, que tu sois maire parce que le déplacement de la ligne voulu, ce sont tes collègues, et je sais que tu saurais utiliser les bons mots pour expliquer au Maire de Châtenay-Malabry de ne pas bouger le tracé de la Ligne 4 et qu'il la laisse sur la Ville de Fresnes. C'est l'une des raisons de ma satisfaction. Nous allons lancer la mobilisation citoyenne sur le sujet, et je sais pouvoir compter sur toi au niveau du poste de maire pour appuyer cette mobilisation en faveur du métro à Fresnes.

Enfin, sur la police municipale, j'en proposais 16, tu en proposes 15, il n'y a pas de sujet là-dessus. Simplement, attention sur l'arme à feu. Comme j'ai eu à te le dire, si ce sujet devait être décidé, il faudrait un débat et une votation citoyenne.

Il faudrait aussi travailler les entrées de ville.

Maintenant, une doléance, parce que ce n'était pas ton projet, il faut qu'elle se fasse, parce que nous avons besoin, dans cette ville, d'une salle des fêtes digne de ce nom.

Pour moi, je ne veux que te dire, dans la fonction qui va commencer, reste comme le Carlier que nous avons connu dans le conseil municipal, calme, posé, pondéré et toujours conciliant.

Je te remercie ».

Monsieur le Maire répond que les projets structurants rappelés par Monsieur Um ne feront pas l'objet d'un débat technique dans le cadre du conseil d'installation. Il ajoute que dans toute nouvelle majorité, il y a forcément un devoir d'inventaire. Il indique souhaiter servir l'intérêt général et le bien commun, comme tous les élus du conseil municipal et ajoute que c'est de cela dont il souhaite que l'on souvienne à l'issue de ce mandat.

Monsieur Métir félicite Monsieur le Maire pour son élection et fait la déclaration suivante :

« Les dégradations et actes de vandalisme commis en mairie sont inacceptables et doivent être condamnés avec la plus grande fermeté. S'en prendre à ce lieu, c'est s'attaquer à ce que nous avons de plus précieux, notre démocratie locale, notre service public et ce qui nous relie au-delà de nos différences. Je veux redire avec clarté qu'aucune cause, aucune colère, aucune tension ne peut justifier la violence. Le débat démocratique est parfois vif, il peut être exigeant, mais il doit toujours rester dans le cadre du respect des valeurs républicaines.

Ayant déjà eu l'occasion de dénoncer ces dérives y compris durant la campagne, lors du dernier conseil municipal, je le fais à nouveau aujourd'hui avec la même conviction. Mon engagement en tant qu' élu et en tant que citoyen est guidé par l'exigence simple : refuser toute forme de violence, d'où quelle vienne, et défendre sans relâche le vivre-ensemble.

Dans une période où les fractures peuvent être instrumentalisées, nous devons collectivement faire le choix de l'apaisement, du dialogue et de la responsabilité. C'est ainsi que nous serons à la hauteur de la confiance que les habitants placent en nous.

Monsieur le Maire,

Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, chers collègues,

Mesdames et Messieurs du public,

Nous prenons la parole en ce jour d'installation avec la gravité que nous impose le résultat des urnes, mais aussi avec la fierté de ce que nous avons porté ensemble. Le 15 mars dernier, notre collectif présentait au 1<sup>er</sup> tour des élections municipales une liste citoyenne et pluraliste « Fresnes ensemble », réunissant des écologistes, des membres de « Fresnes à venir » et des citoyennes et citoyens. Nous avons obtenu 20,6% des suffrages et les 3 listes de gauche ont totalisé respectivement près de 57,3%.

La liste de droite que vous avez menée atteignait 29,6%, tandis que la liste de Monsieur Bridey, soutien de la première heure des macronistes, atteignait 13,3%. Face à ce constat, et pour éviter que notre ville ne bascule à droite, nous avons, avec les différentes listes sortantes, construit un front commun pour défendre les valeurs de gauche, de solidarité, de justice sociale, de transition écologique et de démocratie locale, qui ont toujours fait le cœur de Fresnes.

La fusion des 3 listes n'a pas permis d'obtenir au second tour les mêmes résultats qu'au premier tour. Ainsi, la liste menée par notre adversaire l'a emporté d'extrême justesse, avec une avance de 107 voix. Nous pouvons aussi, et vous l'avez rappelé lors de votre allocution, que c'est en fin de compte l'abstentionnisme qui a gagné. Cet écart infime montre à quel point la ville est partagée, à quel point chaque voix compte, et à quel point la mobilisation des citoyennes et citoyens est déterminante. S'ajoute à ces éléments, comme je vous l'ai dit, l'abstention qui ne cesse de progresser à Fresnes depuis 2008. Les abstentionnistes ont progressé de près de 20%, pour atteindre au second tour plus de la moitié des électrices et des électeurs. Ce désengagement massif pour les élections locales est une alerte pour nous tous.

Aujourd'hui ce conseil procède à l'élection d'un maire d'une sensibilité politique nouvelle pour Fresnes. Nous respectons le verdict des urnes mais nous voulons dire clairement que le mandat qui s'ouvre appellera de notre part, élus de l'opposition, une vigilance de chaque instant. Car nous savons ce qui guette notre ville. L'expérience des communes passées à droite nous éclaire sur ce qui nous attend si nous ne sommes pas vigilants. Je vais vous en citer quelques-unes, car ces exemples sont des signaux d'alarme pour Fresnes. À Neuilly-sur-Seine, ville historiquement ancrée à droite, on a vu ces dernières années la multiplication des externalisations : cantines scolaires... ».

Monsieur le Maire interrompt Monsieur Métir pour lui signaler qu'il s'agit d'une commune différente et qu'il ne peut la prendre comme exemple, met fin à son intervention et clôture la séance.

**La séance est levée le 28 mars 2026 à 11 heures 27 minutes.**

Fresnes, le 28 mars 2026

Le secrétaire,

Monsieur Richard Domsps

Le Maire,

Monsieur Christophe Carlier